

# ACCUEIL JEUNES INTERCOMMUNAL

« la Fabri'k »

CM2 – Terminale

## RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Saison 2022-2023

Ce règlement a été établi pour :

- Accueillir les jeunes dans les meilleures conditions.
- Assurer le bon fonctionnement de l'organisation de la structure.



### **Contacts :**

MJCI les Clarines  
111, Clos du Pré de la Cure  
74250 Viuz en Sallaz

### **Contacts directs**

Eléonore (CM2-5<sup>ème</sup>)  
06.47.25.59.56 passerelle@mjci.net  
Julie (à partir de la 4<sup>ème</sup>)  
06.43.32.24.02 jeunes@mjci.net



L'Accueil Jeunes Intercommunal (AJI) appelé « Fabri'k », accueil collectif de mineurs est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Il fonctionne sous la responsabilité de directeurs et d'animateurs qualifiés.

### L'esprit « Fabri'k » c'est quoi ?

Les jeunes sont accueillis dans un espace qui leur est dédié, convivial, à l'écoute et dans le respect de tous. Il fonctionne de manière autonome aussi bien dans le choix, l'achat et la confection des repas. Les jeunes ont en charge la gestion des tâches de la vie quotidienne, le rangement, la décoration de leur espace. Ils sont invités à construire au maximum les programmes d'activités selon leurs souhaits pour s'investir sur leurs temps de loisirs.

## **1 - Le fonctionnement de l'Accueil Jeunes Intercommunal (AJI)**

L'Accueil jeunes Intercommunal se situe au 111 Clos du Pré de la Cure à 74250 Viuz en Sallaz.

### Ouverture de l'accueil jeunes :

#### **1.1 L'accueil libre\*:**

- Les soirs de la semaine du lundi mardi et jeudi de 16h30 à 18h30 (goûters à prévoir).
- Certains samedis de 14h à 18h (repas et/ou goûters à prévoir).
- Certains vendredis de 18h à 22h30 (sur inscription pour les soirées ados, 4eme et plus).

*\*L'accueil libre : est un accueil ouvert à tous les jeunes adhérents, gratuit, sans inscription au préalable et sans programme établi. Les jeunes peuvent aller et venir selon leurs souhaits et se saisir des différents espaces ou matériels mis à leur disposition à la Fabri'k. Une animatrice est toujours présente pour proposer des activités selon les souhaits retenus par les jeunes.*

#### **1.2 L'accueil des mercredis pour les CM2 (à la journée).**

Arrivée échelonnée de 7h30 à 9h et départ échelonné de 17h à 18h30.

#### **1.3 L'accueil des mercredis pour les 6èmes 5èmes (à la demi-journée)**

Une navette est mise en place pour venir chercher votre enfant à la sortie du collège. Une autorisation parentale est obligatoire. Les jeunes rejoindront le groupe pour le repas du midi et le reste de la journée.

#### **1.4 L'accueil des vacances:**

Pendant les petites vacances scolaires (sauf Noël) et vacances d'été (juillet et Aout).

**- Du CM2 à la 5eme** - Arrivée le matin entre 7h30 et 9h et départ le soir entre 17h et 18h30. Les repas du midi et le goûter sont fournis.

**- A partir de la 4eme** - Arrivée le matin entre 7h30 et 9h et départ le soir entre 17h et 18h30. Nb : les repas ne sont pas fournis, si le jeune mange à la MJCI il devra prévoir son repas (sauf en cas de sortie /activités à la journée...).

#### Affaires à apporter :

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| - Une tenue vestimentaire adaptée à la saison et à la météo et aux activités + chaussures adaptées | - Une casquette                  |
| - Un sac à dos   | - Une paire de lunette de soleil |
| - Une gourde   | - Une crème solaire              |

**Le jeunes est responsable de tout objet de valeur ou non qu'il emmène. La MJCI décline toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol.**



### Programme d'animation :

Un livret annuel avec l'ensemble des actions jeunesse est disponible chaque année et est visible sur notre site internet [www.mjcilesclarines.fr](http://www.mjcilesclarines.fr), ainsi que le projet pédagogique de la Fabri'k. Pour les vacances, les plaquettes avec les temps forts sont disponibles 3 semaines avant et seront également visibles sur le site internet de la MJCi, facebook MJCi Les Clarines et instagram : @lesjeunesdelafabrik / @lapasserelledelafabrik.

## **2 - Les conditions d'admission à l'accueil jeunes intercommunal (AJI)**

L'enfant doit être scolarisé entre le CM2 et la terminale.

### **2.1 Les conditions pour l'accueil libre**

Il n'y a pas de dossier d'inscriptions à réaliser, nous demandons simplement la fiche sanitaire (disponible sur notre site internet) complétée et mise à jour chaque année.

L'accès à l'accueil libre les soirs de la semaine, et les samedis après-midi est gratuit, seule l'adhésion annuelle (10€) est demandée. Le règlement de cette cotisation s'effectue en totalité à l'inscription et est non remboursable.

**Si le jeune arrive et/ou repart seul, merci de bien cocher la case correspondante sur la fiche sanitaire.**

### **2.2 Les conditions pour l'accueil des mercredis et des vacances**

#### **➤ Réalisation d'un dossier d'inscription chaque saison (renouvelable à chaque rentrée)**

Le responsable légal du jeune doit constituer un dossier d'inscription en fournissant les documents suivants :

- ✓ Copie des vaccinations à jour du carnet de santé du jeune.
- ✓ Dernier avis d'imposition (du ou des parents chez qui le jeune réside lors de son séjour à la MJCi) et attestation C.A.F/M.S.A (N° allocataire et quotient familial).
- ✓ Une fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée par le responsable légal.
- ✓ Une attestation d'assurance en responsabilité civile.
- ✓ Un RIB + autorisation de prélèvement (Mandat SEPA).
- ✓ Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport de l'enfant.
- ✓ Une autorisation de sortie du territoire remplie et signée par le responsable légal + photocopie de la carte d'identité du responsable légal.
- ✓ Si le jeune arrive et/ou repart seul, merci de bien cocher la case correspondante sur la fiche sanitaire.

Ces documents doivent être à jour au moment de la présence du jeune, tout changement devra nous être indiqué.

Nous ne pouvons accepter un jeune présentant des symptômes contagieux (fièvre ou porteur de symptômes viraux, de parasites, poux...).

**En cas de traitement médical à prendre** par le jeune pendant le temps d'accueil, vous devez obligatoirement fournir le médicament dans son emballage d'origine accompagné de l'ordonnance médicale.

**En cas de PAI** (Protocole d'Accueil Individualisé) il est indispensable de le spécifier sur la fiche sanitaire et de prendre contact avec la direction pour préparer au mieux la venue du jeune.

Si votre enfant suit un régime spécifique lié à une allergie alimentaire ou à sa culture, il peut bénéficier de menus adaptés. Pour cela il faut le spécifier sur la fiche sanitaire de liaison, et fournir un certificat médical pour les allergies.



## ➤ Inscriptions / annulations :

### Inscriptions :

L'accès aux inscriptions pour les jeunes est ouvert uniquement après dépôt du dossier d'inscription par mail à [ali@mjci.net](mailto:ali@mjci.net) ou dans la boîte aux lettres de la MJCi.

Les demandes de pré-inscriptions se font sur le Portail Famille **jusqu'à la 5<sup>ème</sup>**. Les identifiants vous sont communiqués après validation du dossier d'inscription. Les mercredis, les inscriptions sont à faire au plus tard le jeudi de la semaine précédente.

**A partir de la 4<sup>ème</sup>** passez directement par les animateurs jeunes via le 06.43.32.24.02 ou [jeunes@mjci.net](mailto:jeunes@mjci.net).

Les inscriptions sont possibles au plus tard la veille de la journée d'inscription (sous réserve de places disponibles). Le paiement devra être effectué auprès de l'accueil de la MJC obligatoirement avant les vacances scolaires. Possibilité de paiement échelonné.

### Annulations pour les activités/journée sur inscriptions:

**Pour les mercredis, vous pourrez modifier vos inscriptions sans frais jusqu'à un mois avant la date annulée.**

En dehors de ce délai, l'inscription sera facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.

**Pour les vacances**, toute annulation avant celles-ci entraînera une retenue financière d'un tiers du montant global annulé sauf sur présentation d'un certificat médical. Une annulation ou absence pendant la période des vacances sera facturée au prix de la journée sauf sur présentation d'un certificat médical.

**Toute annulation devra être faite par écrit : par email à [ali@mjci.net](mailto:ali@mjci.net) ou via le formulaire de contact sur notre site internet [www.mjcilesclarines.fr](http://www.mjcilesclarines.fr)**

Les frais engagés lors des rejets de prélèvement seront refacturés aux familles.

### Imprévus :

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de prévenir en cas d'absence, le jour-même au 06.47.25.59.56 pour les CM2/6<sup>EME</sup>/5<sup>EME</sup> et au 06.43.32.24.02 à partir de la 4<sup>ème</sup>

## ➤ Obligations du responsable légal

Le responsable légal du jeune :

- S'engage à prendre connaissance du règlement intérieur et à s'y conformer.
- A l'obligation de remplir et de signer la fiche sanitaire de liaison.
- Doit obligatoirement notifier à un animateur qu'il récupère son jeune avant le départ.
- Doit signaler aux animateurs si son jeune arrive/repart seul en signant une attestation
- Se doit de respecter les horaires de fonctionnement afin de ne pas désorganiser le temps de loisirs.
- En cas de retards répétés, après trois rappels de notre part, l'accueil de loisirs se donnera le droit de ne pas accepter le jeune

## ➤ Tarifs

A partir de la 4<sup>ème</sup>, les journées durant les vacances sont pour la plupart gratuites (sauf sorties et activités payantes), il suffit d'être adhérent et d'avoir un dossier d'inscription complet.

Pour les journées sur inscriptions des CM2-5<sup>ème</sup> (mercredis et vacances), les tarifs sont à retrouver ci-dessous.

	Quotient Familial	Journée Vacances	Journée Mercredi	Mercredi après-midi (avec repas) Collégiens uniquement
Résidents CC4R et Bogève	<b>0-800*</b> (bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF)	6 €	14 €	9.75 €
	<b>0-1000</b> (non bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF)	17 € (-1,50 € Bons CC4R + Bogève)	21 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	13 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)
	<b>1001-1200</b>	23 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	26 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	16 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)
	<b>1201-1800</b>	29 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	32 € (-6,50 € Bons CC4R + Bogève)	19 € (-3,25 € Bons CC4R + Bogève)
	<b>1801-2400</b>	33 €	35 €	21 €
	<b>2401-3000</b>	36 €	39 €	23 €
	<b>3001-5000</b>	39 €	41 €	24 €
	<b>5001 et +</b>	43 €	46 €	27 €
Extérieurs**	<b>0-800*</b> (bénéficiaires de l'aide aux vacances CAF)	32 €	46 €	27 €
	<b>801 et +</b>	43 €	46 €	27 €

\*Tarif applicable sur présentation de l'attestation d'aide aux vacances de la CAF

Adhésions :

Enfants résidents CC4R et Bogève	Enfants extérieurs**
10 €	20 €

**Tarif repas** : Inclut dans le prix de la journée.

\*\***Extérieur** : Résidents hors communes de la CC4R et de Bogève.

### 3- Les règles de base de la Fabri'k

#### L'utilisation des téléphones portables :

Il est autorisé que les jeunes viennent avec leur téléphone mais leur utilisation sera limitée durant le temps d'accueil : jamais pendant les temps collectifs (temps de repas, activités, sortie...) si le jeune ne respecte pas cette règle l'animateur se donnera le droit de confisquer l'objet.

Il est demandé aux parents de bien vouloir passer par les animateurs en cas d'imprévu ou de questions afin de ne pas déranger le jeune pendant son activité (cf. contact téléphonique des animatrices plus haut).



### **La consommation d'alcool et de stupéfiant :**

Comme indiqué dans la législation française, la consommation d'alcool et de stupéfiant est strictement interdite au sein de l'accueil "jeunes" et proche du bâtiment sous réserve d'expulsion.

### **La consommation de tabac :**

Les jeunes se déclarant fumeurs doivent venir se déclarer auprès des animateurs. En lien avec la famille, les règles seront établies : il sera interdit de fumer en présence d'autres jeunes (même fumeurs) et en dehors de l'espace prévu. Sa consommation sera interdite pendant les temps collectifs (temps d'activité, sorties...) et le jeune devra les respecter. L'animateur se réserve le droit d'adapter les règles en cas d'abus.

### **Difficultés rencontrées avec un jeune :**

La direction se réserve le droit de ne plus accueillir un jeune dont le comportement ne serait pas compatible avec le bon fonctionnement de l'accueil, et ce après plusieurs échanges avec le jeune et son représentant légal pour essayer de mettre en place des solutions.

La direction se réserve le droit de ne pas laisser partir un jeune si les conditions de sécurité ne semblent pas remplies au départ de ce dernier.